

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public avoir été notifié, en date du 13 février 2015, par un huissier de justice, que le Tribunal de commerce de Casablanca a rendu une décision au sujet d'un litige opposant la société YNNA Holding aux sociétés FIVE FCB et CPC MAROC.

Dans sa correspondance, l'huissier de justice a informé le CDVM qu'une saisie exécutoire sur 1 560 000 actions SNEP détenues par YNNA Holding a été prononcée, et que par conséquent, une vente aux enchères portant sur lesdites actions est prévue le 25 Février 2015 au siège de la bourse de Casablanca.

Par conséquent, le CDVM a demandé à la bourse des valeurs de suspendre la cotation de l'action SNEP en attendant que les précisions nécessaires sur les suites à réserver à cette procédure soient rendues publiques.

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières